

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31 AOUT 2025

Aux adhérents de l'association

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association OGEC ESPALION relatifs à l'exercice clos le 31 Août 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Septembre 2024 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à RODEZ le 30 Janvier 2026

Pour la société

G. TOURNIER

Commissaire aux Comptes

AUDIT Gilles TOURNIER
Commissaire aux Comptes
9 av. du Maréchal Joffre
12000 RODEZ

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/08/2025 12			Exercice N-1 31/08/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	4 161	1 381	2 780	1 610	1 170	72.67
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	59 707	59 098	610	610		
	Constructions	4 206 976	2 915 637	1 291 320	1 397 347	106 027	7.59
	Installations techniques Matériel et outillage	1 735 213	1 288 773	446 440	438 645	7 794	1.73
	Immobilisations corporelles en cours	33 111		33 111		33 111	
	Avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées	2 800		2 800	2 800		
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres	3 140		3 140	240	2 900	NS
Total I		6 045 107	4 264 908	1 780 200	1 841 252	61 052	3.32
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	34 664	21 563	13 101	1 293	243	63.17
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	152 155		152 155	27 063	55 092	56.76
	Valeurs mobilières de placement	253 939		253 939		253 939	
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	43 138		43 138	419 539	376 401	69.72
	Charges constatées d'avance (2)	29 433		29 433	29 361	83	0.28
Total II		512 354	31 553	480 801	547 246	66 445	12.14
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		6 557 462	4 296 461	2 261 001	2 388 498	127 497	5.34

(1) Dont au moins 10% en

(2) Dont au plus 10% en

15

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/08/2025 12	Exercice N-1 31/08/2024 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires	106 223	106 223		
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires	507 294	507 294		
	Ecart de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau	926 013	930 318	4 305	0.46
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	190 113	4 305	185 808	NS
	Situation nette (sous total)	1 349 416	1 535 529	190 113	12.35
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement	67 230	62 642	4 588	7.32
	Provisions réglementées				
	Total I	1 416 647	1 602 171	185 525	11.58
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	30 000		30 000	
	Provisions pour charges	33 773	31 193	2 580	8.27
	Total III	63 773	31 193	32 580	104.44
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	464 829	434 524	29 697	6.83
	Emprunts et dettes financières diverses	97 224	113 317	21 593	28.17
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	134 197	93 946	50 541	60.21
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	68 944	32 771	16 473	30.46
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	25 199	15 375	10 124	67.15
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance				
	Total IV	780 581	755 133	25 448	3.37
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 261 001	2 388 498	127 497	5.34

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

11 655

SAVBC

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/08/2025 12	31/08/2024 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations	4 290	4 620	330	7.14
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	18 621	20 734	2 113	10.19
Ventes de dons en nature	3 034	1 786	1 248	69.88
Ventes de prestations de service	980 874	970 620	10 253	1.06
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	661 558	638 260	23 298	3.65
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable				
Ressources liées à la générosité du public	192 216	213 686	21 469	10.05
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	6 425	19 656	13 232	67.32
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	55 946	34 858	21 088	60.50
Total I	1 922 964	1 904 221	18 743	0.98
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	16 211	17 836	4 626	25.93
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	962 507	967 183	26 324	2.62
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	65 365	47 318	18 237	36.54
Salaires et traitements	655 453	555 238	100 215	13.05
Charges sociales	172 323	149 502	22 821	13.26
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	181 295	162 317	18 778	11.56
Dotations aux provisions	36 320	5 879	30 641	339.53
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	6 590	15 490	8 900	57.45
Total II	2 123 253	1 920 763	202 490	10.54
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	200 290	16 542	183 747	85

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

45

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/08/2025 12	Exercice N-1 31/08/2024 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	3 674	2 102	1 572	74.76
Autres intérêts et produits assimilés	449	238	211	88.42
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	4 124	2 341	1 783	76.16
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	7 390	8 332	942	11.31
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV	7 390	8 332	942	11.31
2. Résultat financier (III-IV)	3 266	5 991	2 725	45.49
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	203 556	22 533	181 022	803.35
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	14 243	18 628	4 385	23.54
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V	14 243	18 628	4 385	23.54
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI				
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	14 243	18 628	4 385	23.54
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	600	400	400	100.00
Total des produits (I+III+V)	1 941 330	1 925 189	16 141	0.84
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	2 131 443	1 929 495	201 948	10.47
5. EXCEDENT OU DEFICIT	190 113	4 305	185 806	NS

ANNEXE

Exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025

INFORMATIONS GENERALES

Identification de l'OGEC, objet social, activités, moyens mis en oeuvre

L'OGEC ESPALION dont le siège est situé au 10 rue Chanoine Auzuech 12500 ESPALION est :

Composé de 4 établissements scolaires :

- Ecole Maternelle
- Ecole Primaire
- Collège
- Lycée Général

Objet social : Enseignement secondaire

Date de création : 02/1973

Activités réalisées :

Activités pédagogiques

Enseignements Primaire : école maternelle, élémentaire

Enseignements Secondaire : collège, lycée général

Activités Annexes

Restauration scolaire

Internat

Garderie

Location de salles

Accueil de groupes

Internat permanent

Moyens mis en oeuvre

Personnel Enseignant mis à disposition par l'Etat : 53

Personnel Salariés OGEC : 26

Locaux scolaires

Saint Michel et l'Immaculée Conception sont la propriété de l'Association "Le Rouergue".

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les fonds propres s'élèvent à 1 416 647 € contre 1 602 171 € au 31/08/2024, soit une variation négative de 185 529 €.

Cette évolution est principalement due au résultat négatif de l'exercice.

Les subventions d'investissement sont comprises dans ces fonds propres pour la somme de 67 230 €.

Ce sont principalement des subventions de la Région et du Département de l'Aveyron. Ces subventions sont amorties suivant la durée d'amortissement des travaux subventionnés.

Les subventions reçues sur l'exercice se sont élevées à 0 €

ET)

ANNEXE

Exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025

Les comptes annuels tiennent compte d'un versement de 30 000 € prévu dans la convention d'apport du 4 juin 2014 devant du leg RATIE. Ce même leg a commencé à être mis en vente sur l'exercice 22/23 et des produits ont été encaissés sur l'exercice 2024/2025. Un don de l'Association du Rouergue a été fait sur l'exercice pour 192 216,45€.

Conditions particulières d'activité pendant la période

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Un litige prud'hommal est en cours et a fait l'objet d'une provision de 30 000€ au 31/08/2025.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables en vigueur.

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 août 2025 ont été établis conformément aux dispositions réglementaires en vigueur (règlements ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié relatif au plan comptable général et n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif) et en appliquant la nomenclature comptable de l'Enseignement catholique associé à l'Etat par contrat (édition 2020) définie et publiée par la FNOGEC (Fédération Nationale des organismes de Gestion des établissements de l'Enseignement Catholique).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	2 613		1 548
Terrains	59 707		
Constructions sur sol d'autrui	1 792 565		
Installations générales agencements aménagements des constructions	2 414 411		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	704 134		1 000
Installations générales agencements aménagements divers	438 015		75 220
Matériel de transport	15 432		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	63 493		933
Emballages récupérables et divers	431 455		5 531
TOTAL	5 919 212		62 684
TOTAL GENERAL	5 921 825		84 232

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			4 161	4 161
TOTAL			4 161	4 161
Terrains			59 707	59 707
Constructions sur sol d'autrui			1 792 565	1 792 565
Installations générales agencements aménagements constr.			2 414 411	2 414 411
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			704 134	704 134
Installations générales agencements aménagements divers			513 235	513 235
Matériel de transport			15 432	15 432
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			64 426	64 426
Emballages récupérables et divers			436 885	436 885
TOTAL			6 001 896	6 001 896
TOTAL GENERAL			6 006 057	6 006 057

ANNEXE

Exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	1 003	373		1 381
Terrains		59 093			59 093
Constructions sur sol d'autrui		1 153 623	38 251		1 191 876
Installations générales agencements aménagements constr.		1 656 004	67 776		1 723 780
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		697 911	998		698 909
Installations générales agencements aménagements divers		128 857	41 888		170 745
Matériel de transport		15 432			15 432
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		53 828	2 731		56 559
Emballages récupérables et divers		252 855	29 272		282 127
	TOTAL	4 082 610	180 917		4 263 527
	TOTAL GENERAL	4 083 613	181 295		4 264 903
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	TOTAL	373			
Constructions sur sol d'autrui		38 251			
Instal.général.es agenc.aménag.constr.		67 776			
Instal.techniques matériel outillage indus.		998			
Instal.général.es agenc.aménag.divers		41 888			
Matériel de bureau informatique mobilier		2 731			
Emballages récupérables et divers		29 272			
	TOTAL	180 917			
	TOTAL GENERAL	181 295			

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges		30 000			30 000
Pensions et obligations similaires	31 193	2 580			33 773
TOTAL	31 193	30 580			61 773
Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	30 498	3 740	2 685		31 553
TOTAL	30 498	3 740	2 685		31 553
TOTAL GENERAL	61 692	36 320	2 685		95 327
Dont dotations et reprises d'exploitation		36 320	2 685		

ANNEXE

Exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	3 140	3 140	
Autres créances clients	33 639	33 639	
Personnel et comptes rattachés	3 115	3 115	
Divers état et autres collectivités publiques	16 027	16 027	
Débiteurs divers	133 013	133 013	
Charges constatées d'avance	29 433	29 433	
TOTAL	218 418	218 418	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	10 655	10 655		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	444 173	444 173		
Emprunts et dettes financières divers	97 224	97 224		
Fournisseurs et comptes rattachés	134 487	134 487		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	28 729	28 729		
Autres impôts taxes et assimilés	40 116	40 116		
Autres dettes	25 199	25 199		
TOTAL	780 581	780 581		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	40 403			

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	146 012
Total	146 012

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	38 785
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	37 626
Dettes fiscales et sociales	18 820
Autres dettes	8 789
Total	160 219

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	29 433
Total	29 433

5

ANNEXE

Exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
Subvention de l'Etat pour les manuels scolaires	4 069
Subvention du Département pour les voyages scolaires	10 995
Subvention du Département pour l'informatique	8 410
Subvention de la Commune d'Espalion pour les voyages scolaires	3 740
Total	27 214

Rémunération des dirigeants

La rémunération des cadres n'est pas mentionnée car cela reviendrait à indiquer les rémunérations individuelles.

Valorisation des contributions volontaires

Au sein des différentes structures, l'engagement des bénévoles n'est peu voir pas significatif.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 5 360 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 5 360 €
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 €

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Une provision pour charge est comptabilisée au titre de cet exercice et elle s'élève à 33 773€.